



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Points 146 et 150 de l'ordre du jour

### Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de paix au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [64/263](#) (par. 1) et [69/253](#) (par. 1) de l'Assemblée générale. Il porte sur les activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de paix au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

En 2018, le Bureau a établi 252 rapports sur les opérations de paix, qui contenaient 595 recommandations, dont 9 considérées comme d'importance critique pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités menées par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 dans des domaines autres que les opérations de maintien de la paix, voir les documents [A/73/324 \(Part I\)](#) et [A/73/324 \(Part I\)/Add.1](#).

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 mars 2019).



## I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 252 rapports concernant les opérations de paix.
2. Le présent rapport d'activité porte uniquement sur le contrôle des opérations de paix des Nations Unies, à savoir les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les missions de consolidation de la paix qui relèvent du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques. Le rapport du Bureau portant sur ses activités autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est publié sous les cotes [A/73/324 \(Part I\)](#) et [A/73/324 \(Part I\)/Add.1](#). La liste des rapports d'audit et d'évaluation publiés pendant cette période est consultable sur le site Web du BSCI (<https://oios.un.org>), comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [69/253](#).

## II. Aperçu général

### A. Division de l'audit interne

3. La Division de l'audit interne continue d'améliorer ses résultats en rationalisant ses outils et méthodes d'audit. Elle s'emploie à renforcer son approche de l'audit de performance, en partenariat avec la Division de l'inspection et de l'évaluation, et à développer son aptitude à déceler et à traiter les risques de fraude, en partenariat avec la Division des investigations. Elle continue également de renforcer la capacité de ses auditeurs informatiques d'effectuer des contrôles dans des domaines à plus haut risque tels que la cybersécurité et celle de tous ses auditeurs en matière d'analyse des données. Par ailleurs, elle s'attachera à tirer plus largement parti d'autres initiatives pluriannuelles, comme l'évaluation de l'incidence de la culture institutionnelle sur l'obtention de résultats.
4. L'année 2019 sera la première année de mise en œuvre de la réforme du dispositif de paix et de sécurité et d'autres réformes de la gestion. La Division de l'audit interne veillera principalement à dispenser les conseils indépendants nécessaires pour que cette mise en œuvre soit réussie. Son plan de travail comprend plusieurs missions d'audit portant sur des initiatives de gestion du changement et la mise en place du dispositif de gestion du risque institutionnel, ainsi que le nouveau système de délégation de pouvoirs.
5. Par ses audits et ses recommandations, notamment ceux ayant des incidences financières, la Division de l'audit interne entend continuer d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix.
6. En 2018, le BSCI a effectué 78 missions dans les domaines et entités indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1  
Nombre de missions d'audit réalisées en 2018

| Domaines                                     | DPKO/     |          |           |          |          |          |          | BANUS/   |          |          |          |          |          |          | Total    |          |          |          |          |           |
|--|-----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
|  | DFS       | DPA      | MINUJUSTH | MINUSTAH | MINUSCA  | MINUSMA  | MONUSCO  | OCT      | MANUA    | MANUI    | MINUAD   | FINUL    | FISNUA   | MINUL    |          | MINUSS   | MANUSOM  | ONUST    | BNUUA    | UNVMC     |
| Services de santé                            | 1         |          |           |          |          | 1        |          |          |          |          |          |          |          | 1        |          |          |          |          |          | 3         |
| Projets à effet rapide                       |           |          |           |          |          |          |          |          |          |          | 1        |          | 1        |          | 1        |          |          |          |          | 3         |
| Continuité des opérations                    |           |          |           |          | 1        |          |          | 1        | 1        | 1        |          |          |          |          |          |          |          |          |          | 4         |
| Gestion des biens                            | 1         |          |           | 1        | 1        |          |          |          |          |          | 3        | 1        |          | 1        | 1        | 1        |          |          |          | 10        |
| Programmes de fond                           | 1         |          |           |          | 4        | 1        | 3        |          | 2        | 1        | 2        |          |          |          | 1        | 1        |          |          |          | 16        |
| Logistique                                   |           |          | 1         |          | 1        | 2        | 2        |          |          |          |          |          |          |          | 1        |          |          |          |          | 7         |
| Gestion des ressources humaines              | 2         |          |           |          |          | 1        |          |          |          |          |          |          |          | 1        | 1        | 1        |          |          |          | 6         |
| Finances et autres fonctions administratives | 7         |          | 1         |          |          |          |          |          |          |          | 2        | 1        |          | 1        | 1        | 1        | 1        |          |          | 15        |
| Autres                                       | 3         | 1        |           |          |          |          |          | 1        |          | 1        |          | 1        | 1        |          | 2        | 2        |          | 1        | 1        | 14        |
| <b>Total</b>                                 | <b>15</b> | <b>1</b> | <b>2</b>  | <b>1</b> | <b>7</b> | <b>5</b> | <b>5</b> | <b>1</b> | <b>3</b> | <b>3</b> | <b>9</b> | <b>3</b> | <b>2</b> | <b>3</b> | <b>9</b> | <b>6</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>1</b> | <b>78</b> |

*Abréviations* : DFS : Département de l'appui aux missions ; DPKO : Département des opérations de maintien de la paix ; DPA : Division des affaires publiques ; MINUJUSTH : Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti ; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OCT : Bureau de lutte contre le terrorisme ; MANUA : Mission d'appui des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; MANUSOM : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; BNUUA : Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; UNVMC : Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

7. Dans l'ensemble, si quelques audits ont mis en lumière des domaines dans lesquels l'administration avait mis en place des procédures adéquates en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, il est apparu dans la plupart des cas que des mesures devaient être prises pour améliorer l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes et de l'exécution des programmes. Le BSCI a formulé 448 recommandations, dont 2 d'importance critique et 446 importantes. Les déficiences constatées se répartissaient en quatre catégories suivant leur nature : problèmes de gestion transversaux, efficacité et efficience des programmes et activités, lacunes spécifiques par domaine et présomptions de fraude et d'irrégularités.

## **B. Division des investigations**

8. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités par l'intermédiaire de trois bureaux [à Nairobi, à Vienne et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)] et les bureaux des investigateurs résidents dans cinq missions de maintien de la paix.

9. À l'issue d'une enquête, la Division peut établir trois types de rapports : un rapport d'enquête, lorsque les allégations portées sont corroborées par les investigations du BSCI ; un rapport concernant le contingent, dans lequel, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, la Division présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents des éléments de preuve mettant en cause des militaires du pays concerné ; ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations portées ne sont pas corroborées par les investigations du Bureau.

10. En 2018, le Secrétaire général a réaffirmé l'engagement de l'Organisation de continuer à appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et a annoncé que la Division se chargeait d'enquêter sur les plaintes relatives à cette forme de harcèlement. La Division a simplifié les procédures qu'elle avait établies pour recevoir ces plaintes, les traiter et y donner suite et fait en sorte qu'elles soient centrées sur les victimes. En outre, le Secrétaire général a annoncé la création d'une équipe spécialisée au sein de la Division : six nouveaux postes ont été créés et le BSCI a recruté des enquêteurs et enquêtrices spécialisé(e)s dans les affaires de harcèlement sexuel.

11. En 2018, la Division a organisé quatre formations à l'intention des enquêteurs nationaux chargés d'enquêter pour le compte des États Membres sur les fautes commises par des membres du personnel militaire de maintien de la paix. Deux ont eu lieu en Ouganda, une au Népal et une en Uruguay ; 103 personnes représentant 32 pays fournisseurs de contingents y ont participé. Le BSCI a conçu ces formations avec l'appui spécialisé du Defense Institute of International Legal Studies des États-Unis et l'aide du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

12. La Division a également dispensé trois formations pour préparer le personnel à enquêter sur les allégations de comportement prohibé dans le cadre des groupes d'établissement des faits constitués en application de la circulaire [ST/SGB/2008/5](#) du Secrétaire général sur l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir. Ces formations ont été suivies par 90 participantes et participants de 42 bureaux des Nations Unies, en partenariat avec le Bureau des ressources humaines.

13. Intervenant sous les auspices des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies, la Division a continué de présider les travaux du groupe d'étude permanent réunissant des spécialistes des enquêtes de toutes les entités des Nations Unies qui œuvre à l'amélioration des investigations ayant trait aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et, dans ce cadre, a piloté l'élaboration de principes et de lignes directrices standard pour la réalisation d'enquêtes sur les affaires de ce type. Le concept et le cadre sous-jacent ont été approuvés par les Représentants des services d'enquête des Nations Unies et les lignes directrices sont actuellement revues à la lumière de l'approche privilégiée à l'échelle du système en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de la volonté de placer les victimes au centre des enquêtes.

### Résultats et produits

14. En 2018, la Division a établi 172 rapports, dont 81 rapports d'enquête, 58 rapports concernant les contingents et 33 rapports de clôture, soit davantage que l'année précédente, où 125 rapports avaient été publiés.

15. La Division a également renvoyé 243 affaires à des entités ou bureaux plus compétents pour suite à donner, le cas échéant. Au 31 décembre 2018, elle enquêtait sur 104 affaires, soit 17 % de plus qu'à la fin de 2017 (voir tableau 2).

Tableau 2

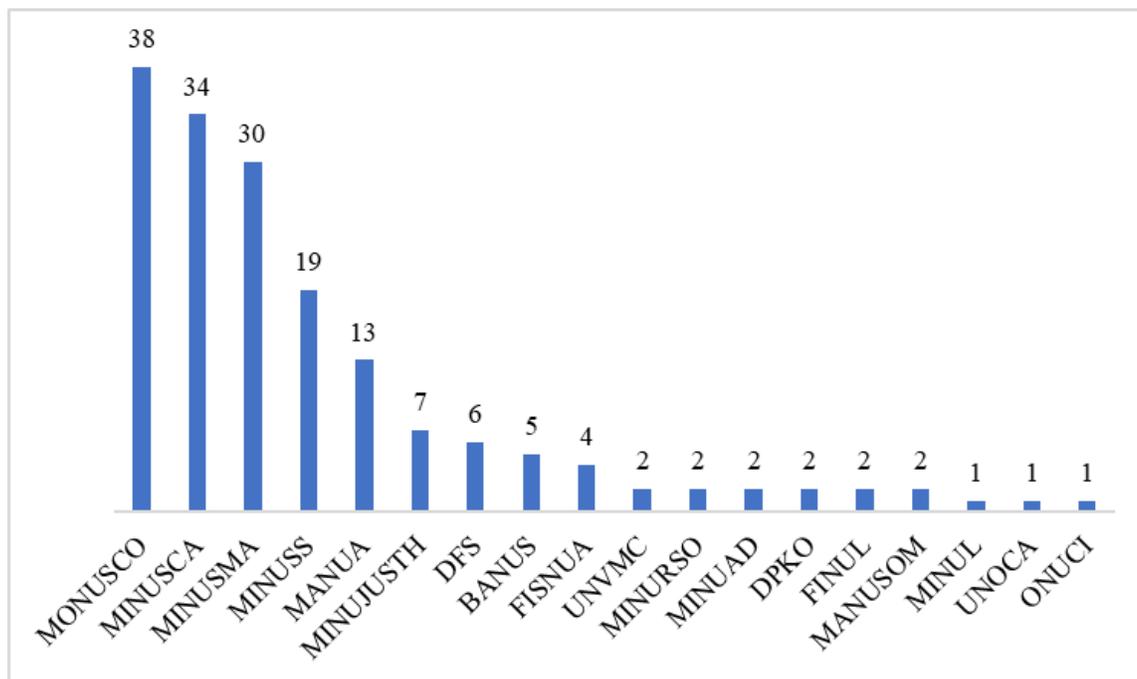
### Enquêtes portant sur des opérations de maintien de la paix

| Année | Enquêtes                       |                           |                          | Ratio en fin d'année |
|-------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------|
|       | Déjà en cours en début d'année | Ouvertes en cours d'année | Fermées en cours d'année |                      |
| 2017  | 89                             | 146                       | 146                      | 89                   |
| 2018  | 89                             | 171                       | 156                      | 104                  |

16. La majorité des rapports établis en 2018, soit 70 ou 40 % du total, avaient trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Sur les 37 cas corroborés par suffisamment de preuves d'inconduite, 28 concernaient des membres du personnel en uniforme et 9 des civils.

17. Sur les 171 affaires ayant donné lieu à une décision d'ouvrir une enquête en 2018 (voir figure I), celles portant sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, au nombre de 52 (30 % de l'ensemble), venaient en tête. Il s'agissait là d'une diminution de 7 % de ces cas par rapport à 2017.

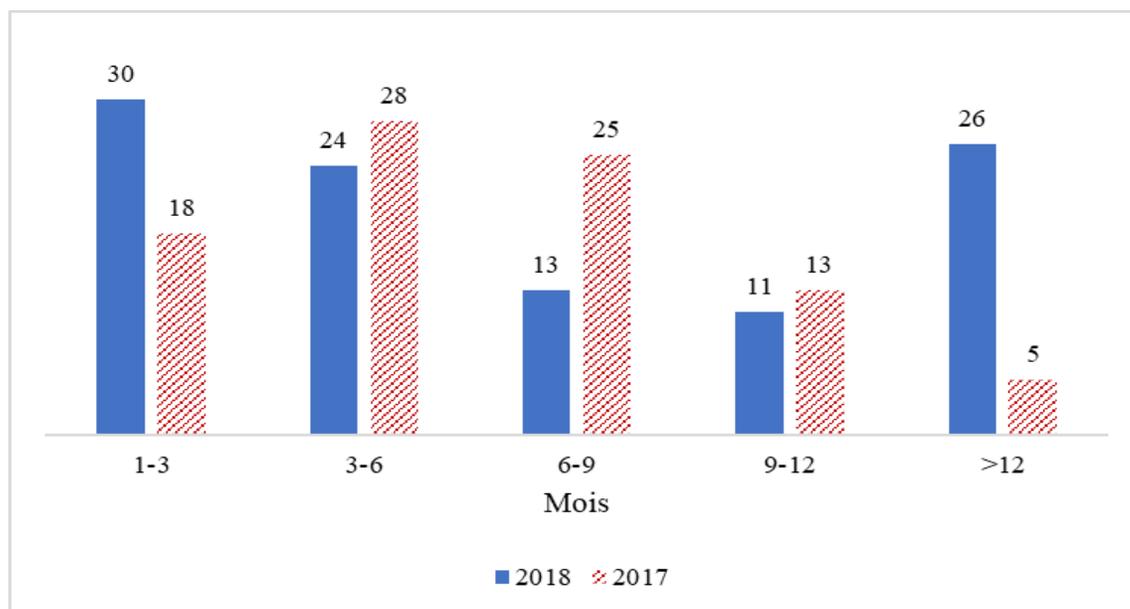
Figure I  
Affaires ayant donné lieu à une enquête, par mission



*Abbreviations :* BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; DFS : Département de l'appui aux missions ; DPKO : Département des opérations de maintien de la paix ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; MANUA : Mission d'appui des Nations Unies en Afghanistan ; MANUSOM : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUJUSTH : Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ; UNOCA : Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; UNVMC : Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

18. On trouvera à la figure II une ventilation des enquêtes sur des opérations de paix en cours au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, 26 enquêtes étaient en cours depuis plus de 12 mois.

Figure II  
**Nombre et durée des enquêtes relatives aux opérations de paix au 31 décembre 2017  
 et au 31 décembre 2018**



### C. Division de l'inspection et de l'évaluation

19. En 2018, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié deux rapports sur les opérations de paix, dont un rapport d'évaluation sur le passage des forces de l'Union africaine sous le commandement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et un rapport d'inspection sur les interventions des missions par suite de problèmes relatifs à la protection des civils. La Division a établi sa première présence sur le terrain à Entebbe en déployant trois spécialistes de l'évaluation, conformément à la résolution 71/295. Elle a également continué de procéder à des évaluations complètes des risques associés aux mandats et aux opérations de maintien de la paix en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, afin d'étoffer son plan de travail.

### D. Obstacles aux activités du Bureau

20. En 2018, rien n'est venu limiter de manière indue les activités du BSCI relatives aux opérations de paix, ni restreindre son indépendance.

## III. Résultats du contrôle

21. Les rapports d'audit interne et d'évaluation peuvent être consultés sur le site Web du BSCI. Les résultats de certaines missions sont présentés ci-après. Des recommandations spécifiques et des plans d'action en matière de gestion sont exposés dans des rapports distincts.

## A. Résultats des audits communs à plusieurs missions

22. Les aspects qui devaient être améliorés dans plusieurs missions étaient les suivants : a) planification ; b) suivi et évaluation ; c) diffusion des politiques et de la stratégie, et attribution ou clarification des responsabilités ; d) formation. Ils font l'objet des paragraphes ci-après.

### Planification

23. Pour environ un quart des audits effectués, il a été constaté que la planification des programmes et des activités des missions était généralement efficace. Par exemple, un audit du programme en matière de droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a montré que celle-ci avait mis au point une stratégie, exécuté pour l'essentiel le programme prévu et pris les mesures nécessaires pour déceler les risques associés à ce programme et y remédier. L'audit de la sécurité aérienne à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a conclu à l'adéquation des indicateurs d'estimation des risques aériens arrêtés pour l'ensemble de la Mission. Les audits des activités de liquidation ont permis d'établir que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) avait planifié efficacement la cession de ses biens, alors que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) avait bien coordonné avec les acteurs concernés la planification et la mise en œuvre de la liquidation.

24. Toutefois, le BSCI a fait 92 recommandations sur les moyens de combler les lacunes constatées dans la planification, notamment l'insuffisance de l'estimation des risques, de la planification stratégique et de la planification des activités. Ces lacunes ont nui au bon déroulement des programmes et des activités, comme on le verra ci-après.

25. *Estimation des risques associés aux programmes et aux activités des missions.* À la MANUI, il est ressorti d'un audit de la continuité des opérations que la Mission avait mal estimé les risques et défini les critères censés permettre d'identifier les processus métier et les activités critiques. En outre, elle avait négligé de fixer les objectifs et points de reprise pour déterminer les délais dans lesquels des niveaux minimaux d'activité devaient être rétablis en cas de perturbation et la durée maximale de perturbation des services urgents. De ce fait, elle était insuffisamment préparée pour reprendre certains processus métier critiques dans les délais préétablis. Des lacunes analogues ont été constatées à la MINUSCA et à la MINUAD. Le BSCI a recommandé à ces missions de revoir leurs plans de continuité des opérations de façon à y incorporer ces critères.

26. *Planification stratégique.* L'audit du recrutement des membres de la police des Nations Unies a mis en évidence que le Département des opérations de maintien de la paix n'avait pas accordé une importance suffisante, dans son plan stratégique, à l'augmentation du nombre de pays fournisseurs d'effectifs de police et à l'amélioration de la représentation des femmes. L'Organisation des Nations Unies continuait de dépendre d'un petit nombre de pays fournisseurs d'effectifs de police et les femmes occupaient 9,7 % des postes sur le terrain alors que l'objectif était de 20 %. Le Département a expliqué que la situation avait progressé plus lentement que prévu car il y avait peu de femmes dans les forces nationales de police, en particulier aux postes de responsabilité, ce qui limitait le nombre des candidatures présentées par les pays.

27. *Planification des activités.* L'audit de la sécurité aérienne mené à la MINUSMA a fait apparaître que la Mission n'avait pas adapté le champ de ses activités à ses ressources, ce qui avait donné lieu à un plan de travail irréaliste. C'est surtout

l'insuffisance des effectifs qui avait empêché de mettre en évidence, évaluer et appliquer de manière régulière les mesures propres à améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations aériennes.

28. À l'issue de l'audit de la fonction déontologie et discipline, des activités relatives au bien-être du personnel et des services de soutien psychosocial qu'il avait effectué au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le BSCI a conclu que, si le Groupe déontologie et discipline avait établi un plan de travail comprenant 38 tâches, pour 36 d'entre elles il n'avait été établi ni calendrier de suivi des progrès accomplis ni indicateurs de résultats. En outre, le Groupe n'avait pas procédé à une évaluation pour déterminer les risques de manquement et veiller à ce que des mesures préventives appropriées soient en place. Le BANUS a attribué cet état de choses au manque de capacités.

29. Lors de l'audit de la gouvernance et de la sécurité des technologies de l'information et des communications qu'il a mené au Centre de services régional d'Entebbe, le BSCI a constaté que le plan de travail opérationnel du Service régional de l'informatique et des communications n'était pas conforme aux priorités stratégiques du Centre. Dans les accords de prestation de services passés par le Centre avec les missions clientes, les types de services informatiques assurés et les lieux des prestations n'étaient pas décrits de manière suffisamment détaillée. En revanche, une large place était faite à l'appui fonctionnel, comme le traitement des indemnités pour frais d'études, la formation régionale ou les procédures administratives d'arrivée et de départ. Il y avait lieu en outre de définir et mettre en place des initiatives informatiques qui soient conformes au dispositif de gouvernance régional dans ce domaine et aux priorités stratégiques des missions clientes.

### **Suivi et évaluation**

30. Le BSCI a formulé 207 recommandations concernant les moyens de combler les lacunes relevées dans le suivi et l'évaluation des programmes, projets et activités ou dans les études d'impact y afférentes. L'insuffisance du suivi et de l'évaluation, y compris les déficiences dans la formulation d'indicateurs clefs de performance, sont des constantes dans les audits menés.

31. *Suivi des projets et activités en cours.* Il est ressorti de l'audit du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration effectué à la MINUSCA que les procédures mises en place par la Mission pour obtenir, examiner et analyser les données recueillies dans le cadre des activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité ne permettaient pas de suivre les progrès accomplis et d'évaluer les résultats obtenus. La Mission n'avait en effet pas accordé la priorité voulue à l'affectation d'effectifs au suivi et à l'évaluation. La MONUSCO n'avait pas eu de résultats à présenter au sujet du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La section chargée de ce programme n'avait pas systématiquement gardé de traces de ses activités, procédé aux ajustements requis pour améliorer l'exécution du programme ou fait le nécessaire pour justifier de l'efficacité ou de l'efficience de l'utilisation des fonds.

32. L'audit du recrutement des membres de la police des Nations Unies mené au Département des opérations de maintien de la paix a mis en évidence la nécessité d'élaborer des indicateurs de résultats pour améliorer le suivi des délais de recrutement et évaluer la performance. Un examen récent avait fait apparaître des retards importants dans le recrutement, mais les outils d'informatique décisionnelle n'étaient pas utilisés pour calculer les délais moyens de traitement et fixer des

objectifs. Les enseignements tirés des procédures de recrutement n'étaient pas systématiquement analysés pour étayer la planification stratégique et améliorer les activités de recrutement en cours. Le Département a indiqué qu'il mettrait au point des indicateurs de résultats pour le recrutement de tous les membres du personnel en tenue.

33. *Évaluation de l'exécution globale des programmes.* Lors de l'audit du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, la manière dont les informations relatives aux résultats opérationnels et financiers de chaque projet et au programme général de renforcement des capacités étaient présentées dans les rapports périodiques du Centre a empêché les auditeurs de se faire une idée d'ensemble des résultats. Le Centre devait améliorer la présentation des données qualitatives et quantitatives sur l'exécution et l'impact des programmes, établir des critères pour l'évaluation des projets et de leur impact a posteriori et élargir sa palette d'indicateurs de résultats.

34. Lors de l'audit du programme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) en matière de droits de l'homme, il est apparu que celle-ci n'avait procédé à aucune évaluation approfondie, objective et systématique qui lui aurait permis de repérer les améliorations possibles et de revoir ses priorités en conséquence. Le BSCI a recommandé de mettre en place des dispositifs d'évaluation interne et externe, mais la Mission n'avait pas accepté cette recommandation, faisant valoir que d'autres mécanismes d'examen et de rapports internes remplissaient les objectifs d'une telle évaluation. Le BSCI a fait savoir qu'il n'était pas de cet avis.

35. L'audit du programme de renforcement des capacités du personnel de police mené à la MINUAD a révélé que la Mission ne procédait à aucune forme d'évaluation de l'utilité et de l'impact des formations qu'elle dispensait à la police soudanaise. Elle n'avait pas arrêté les indicateurs clefs de performance, les points de référence et les réalisations escomptées nécessaires à l'évaluation de ses diverses activités de renforcement des capacités. En réponse à la recommandation de l'audit, tendant à ce que soit mis en place un dispositif de mesure des résultats, la MINUAD a répondu qu'elle étudiait la possibilité de procéder avec la police nationale soudanaise à une évaluation commune de l'impact du programme de renforcement des capacités de cette force de police.

36. Il est ressorti de l'audit du programme de la MINUSCA en matière d'affaires politiques que les produits n'étaient pas utilisés comme il se devait pour démontrer que les activités étaient menées efficacement. Lors de l'audit du programme d'information mené au BANUS et à la MANUSOM, il est apparu que les produits prévus, les résultats escomptés et les indicateurs de résultats connexes, tels qu'ils avaient été définis, ne permettaient pas d'évaluer efficacement l'exécution du programme. Dans les deux cas, l'évaluation de l'impact du programme n'avait été ni exhaustive ni régulière.

37. *Évaluation de l'impact des programmes.* Il est apparu lors de l'audit du programme des affaires civiles à la MINUSCA que la Mission n'avait pas jugé prioritaire d'évaluer l'impact des activités concernées, telles que la série d'ateliers organisés en 2016 et 2017 dans tout le pays à l'intention des coordonnateurs et coordonnatrices des réseaux d'alerte communautaires. Elle ignorait donc si les participants et participantes avaient trouvé les ateliers utiles ou efficaces. En réponse à l'évaluation formulée dans l'audit aux fins de l'évaluation de l'impact des activités relevant du programme des affaires civiles, la MINUSCA a fait savoir qu'elle rendrait compte des activités de programme prescrits au moyen des rapports trimestriels et annuels sur l'exécution du budget, en recourant à des services de conseil indépendants si le budget le permettait.

### **Diffusion de la politique et de la stratégie et attribution ou délimitation des responsabilités**

38. Le BSCI a formulé 44 recommandations sur les insuffisances constatées dans la diffusion de la politique et de la stratégie et dans l’attribution ou la délimitation des responsabilités, y compris en ce qui concerne le mappage des rôles des utilisateurs dans Umoja en fonction des responsabilités fonctionnelles des membres du personnel.

39. À l’issue de l’audit de la gestion de la continuité des opérations effectué à la MANUI et à la MINUAD, le BSCI a souligné la nécessité de sensibiliser le personnel à l’importance de la continuité des opérations et de la préparation aux situations d’urgence. Par exemple, à la MANUI, la question n’était pas traitée lors des réunions d’information à l’entrée en fonctions et aucune enquête n’était réalisée pour déterminer si les fonctionnaires connaissaient leurs obligations. L’audit du programme en matière de droits de l’homme mené à la MINUSCA et à la MANUI a fait apparaître que les partenaires d’exécution n’étaient pas informés de l’existence du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et qu’il ne leur avait pas été demandé de s’engager par écrit à le respecter. À l’issue de l’audit des activités de communication stratégique et d’information du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l’appui aux missions, le BSCI a recommandé la diffusion de la stratégie de communication relative aux opérations de maintien de la paix pour 2017/18 aux services concernés afin d’assurer l’exécution des activités essentielles.

40. À plusieurs reprises, le BSCI a constaté que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et des activités s’expliquaient par le fait que les responsabilités étaient mal réparties ou délimitées. En voici quelques exemples :

a) Il est apparu nécessaire de préciser les responsabilités respectives des Départements des opérations de maintien de la paix et de l’appui aux missions, d’une part, et du Département de l’information, de l’autre, pour éviter les chevauchements et les lacunes en matière de communication stratégique et d’information. La répartition des responsabilités arrêtée en 2001 n’avait pas été modifiée malgré les importants changements opérationnels survenus et un projet de document sur la révision de la répartition des tâches établi en mars 2017 n’avait pas été finalisé ;

b) Il est apparu nécessaire de préciser quelles mesures de la performance qualité des voyages le Centre de services régional d’Entebbe et les missions clientes étaient censés respecter. L’audit du traitement des dossiers de voyage effectué au Centre a montré que seul ce dernier était tenu de se conformer aux indicateurs clefs de performance, même pour les processus dans lesquels les missions clientes intervenaient, d’où l’impossibilité pour le Centre d’atteindre certains indicateurs. Par exemple, le respect de la règle de l’achat des billets 16 jours avant la date du voyage était constamment inférieur à 50 % sans que le Centre puisse y remédier car les dates auxquelles les demandes d’autorisation de voyage étaient présentées dépendaient des missions clientes ;

c) Les responsabilités respectives du Centre et des missions clientes dans le traitement de la paie des membres du personnel en tenue n’étaient pas clairement fixées dans les accords de prestation de services, ce qui entraînait des retards dans le traitement des notifications administratives et empêchait le versement en temps voulu des indemnités de subsistance ;

d) Le BSCI a constaté des retards analogues dans le contrôle des demandes d’indemnités journalières et de permission et dans le versement de ces indemnités aux membres du personnel militaire de la FINUL. Ces retards étaient imputables à l’absence d’une répartition formelle des tâches entre le service du personnel militaire et les sections d’appui à la mission.

41. Dans le cadre de l'audit de la mise en service d'Umoja au Bureau d'appui commun de Koweït, à la MANUA et à la MANUI, de la gouvernance et de la sécurité des technologies de l'information et des communications au Centre de services régional d'Entebbe et de la gestion des biens informatiques et des inventaires de matériels et logiciels à la FINUL, le BSCI a souligné qu'il importait que le mappage des rôles dans Umoja corresponde bien aux toutes dernières responsabilités fonctionnelles des utilisateurs et qu'à la MANUA, il fallait établir un plan de nettoyage et de validation des données concernant les membres du personnel recrutés sur le plan national et les personnes à leur charge afin que ces opérations puissent être menées à bien rapidement.

### **Formation**

42. Le BSCI a publié 41 recommandations visant à remédier aux insuffisances constatées dans la formation des personnes chargées de la gestion et de la mise en œuvre des programmes et activités dans les domaines de la sécurité aérienne, des services de santé, des droits de l'homme, du renforcement des capacités du personnel de police et de la continuité des opérations. Il est apparu que, du fait du manque de formation, les fonctions étaient mal exercées et les programmes mal exécutés.

## **B. Résultats des audits concernant l'efficacité et l'efficience des programmes et activités**

43. Grâce à l'utilisation croissante de techniques d'audit de performance, le BSCI a été en mesure d'évaluer l'impact de plusieurs des difficultés de gestion transversales décrites ci-dessus sur l'efficacité ou l'efficience de certains programmes et de certaines activités de maintien de la paix.

44. L'audit des services de santé de la MINUSMA a mis en lumière des insuffisances dans le soutien sanitaire des forces. Bien que la Mission soit tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan global de soutien sanitaire, elle n'avait pas achevé deux de ses projets, ce qui avait empêché sa direction de prendre des décisions en connaissance de cause concernant les installations médicales et, partant, accru le risque d'une utilisation inefficace des ressources médicales et contribué à un déséquilibre à l'échelle de toute la Mission dans l'affectation des médecins aux installations de niveau I appartenant à l'ONU. Le fait que les pays fournisseurs de contingents aient mis en place leurs propres dispensaires de niveau I et que la Mission n'ait pas réussi à fournir des services intégrés et modulaires à certains endroits avait contribué à la faible utilisation des installations.

45. Il est ressorti de l'audit du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration mené à la MINUSCA que ce programme était inadapté et peu efficace à divers égards. Bien que la Mission ait aidé le Gouvernement centrafricain à définir des stratégies nationales et exécuté, à titre de mesure d'urgence, plusieurs projets préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ainsi que des projets de réduction de la violence communautaire, elle n'avait pas atteint ses objectifs principaux dans ce domaine. Dans l'ensemble, les procédures de contrôle et de sélection des participants et la gestion des projets étaient inadaptées, et la coordination avec les organismes nationaux et le renforcement des capacités de ces derniers n'avaient pas été efficaces. À la MONUSCO, l'audit a montré que la Mission devait prêter son concours à un examen d'ensemble du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et actualiser sa propre stratégie. La stratégie arrêtée en juillet 2016 ne reposait pas sur une analyse approfondie du conflit et des conditions de sécurité, toutes les parties prenantes n'avaient pas été consultées pour son élaboration et elle ne prévoyait pas de zones d'intervention durablement

prioritaires pour la réduction de la violence communautaire. Les carences constatées par ailleurs dans les opérations de désarmement mettaient en danger les fonctionnaires chargé(e)s du programme.

46. L'audit de la protection des civils effectué à la MINUSMA a fait apparaître des défaillances qui ont nui à l'efficacité des opérations. Par exemple, les évaluations des menaces n'étaient pas conçues pour permettre à la Mission d'identifier tous les civils menacés de violences physiques et de prendre les mesures voulues. Tous les éléments pertinents, comme les patrouilles effectuées par la Mission ou les forces de sécurité maliennes et les incidents récents, n'étaient pas mentionnés dans les évaluations des risques dans les zones sensibles. Le projet de réseau d'alerte locale (dans le cadre du dispositif d'alerte rapide) n'avait pas été exécuté en raison de contraintes budgétaires et sur les 30 postes d'assistant(e) chargé(e) de la liaison avec la population locale, seuls 14 assistant(e)s avaient participé directement à la mise en commun des informations utiles avec la composante militaire et la composante Police. Neuf de ces postes n'avaient pas été pourvus au mois de mars 2018 et les titulaires des sept autres avaient été chargés de tâches sans rapport avec les responsabilités essentielles qui y étaient attachées. En outre, il y avait eu des insuffisances dans le déploiement du matériel et des contingents. La MINUSMA avait mis en œuvre des plans d'action pour résoudre ces problèmes.

47. L'audit des opérations de police effectué à la MONUSCO a fait apparaître la nécessité d'améliorer la mobilité et la disponibilité opérationnelle de la composante Police de la Mission. Celle-ci a déployé sept unités de police constituées dans certains endroits de la République démocratique du Congo mais, le pays fournissant le personnel s'étant opposé au projet, elle n'a pas pu réaffecter une unité lorsque ses besoins opérationnels ont changé, ce qui a nui à la capacité de la Mission de protéger les civils efficacement. En outre, les moyens opérationnels et logistiques de certaines unités de police constituées étaient insuffisants. Par exemple, cinq unités ne disposaient que de trois véhicules blindés de transport de troupes, et deux unités avaient six transporteurs obsolètes qui ne pouvaient plus être utilisés pour les patrouilles dans les zones où les routes étaient en mauvais état ni pour les patrouilles de nuit.

### **C. Résultats des audits concernant des déficiences spécifiques**

48. Dans le cadre des travaux menés en 2018, le BSCI a relevé des problèmes récurrents de contrôle interne dans les domaines de la gestion des biens et des congés et des présences.

#### **Gestion des biens**

49. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et le BANUS avaient bien appliqué les contrôles et procédures pertinents lors des tests annuels de dépréciation de biens. La MINUSS s'était conformée aux procédures de comptabilisation en pertes et de liquidation en vigueur. Le BANUS avait mis en place un dispositif de contrôle adéquat pour l'inventaire physique des biens. Grâce au système Galileo de gestion des biens, la MINUL avait tenu à jour la liste complète des biens ayant fait l'objet d'un don. Toutefois, les insuffisances ci-après subsistaient, auxquelles il fallait remédier.

Tableau 3  
Problèmes de gestion des biens

| Problèmes   | MINUAD | MINUSS | FINUL | BANUS/<br>MANUSOM | MINUSCA | MINUSTAH | MINUL | DFS |
|---|--------|--------|-------|-------------------|---------|----------|-------|-----|
| Inefficacité des pratiques de gestion des stocks (suivi du niveau des stocks et recensement et gestion des biens peu ou pas utilisés, excédentaires ou obsolètes) | X      | X      | X     | X                 | X       |          |       | X   |
| Inadéquation ou incomplétude de l'inventaire des biens  | X      |        |       |                   | X       |          |       | X   |
| Mesures insuffisantes ou trop tardives prises pour enquêter sur les pertes, dégâts ou écarts et les expliquer   | X      | X      |       |                   | X       | X        | X     |     |
| Comptabilisation incomplète ou inexacte des opérations portant sur des biens  | X      | X      |       |                   | X       |          |       | X   |
| Mauvaise gestion des contraintes du milieu, inadéquation des pratiques en matière de santé et de sécurité au travail et insuffisance de la sécurité des entrepôts | X      | X      |       |                   | X       |          |       |     |
| Retards dans la cession des biens comptabilisés en pertes   |        |        |       |                   | X       |          |       | X   |

*Abréviations* : BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; DFS : Département de l'appui aux missions ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; MANUSOM : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

50. Du fait de la réduction des effectifs à la MINUAD, il était urgent d'améliorer la gestion des biens dans cette Mission. Celle-ci avait accumulé de nombreux biens qui n'avaient jamais été utilisés, certains depuis sa création, en partie parce qu'elle avait mal évalué les besoins ou l'état des stocks avant de procéder à de nouveaux achats et qu'elle avait reçu de missions liquidées du matériel qu'elle n'avait pas demandé. Le BSCI a jugé inquiétante l'ampleur des vols, notamment à l'heure où la Mission réduisait ses effectifs et liquidait ses actifs, car, lors de telles périodes, les vols de biens et autres irrégularités augmentaient. Environ 44 % de la valeur des biens comptabilisés en pertes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 30 juin 2017 correspondait à des vols et 56 % à des pertes signalées par des fonctionnaires ou à des biens qui n'avaient pu être retrouvés lors de l'inventaire physique. La MINUAD a expliqué que ces vols et pertes s'étaient produits au cours de périodes précédentes, ce qui l'empêchait de contraindre les fonctionnaires responsables à rendre compte de leurs actes.

51. Lors de l'audit de la gestion des biens informatiques et de l'inventaire des matériels et logiciels mené à la FINUL, il est apparu que la règle de reemplètement appliquée par la Mission était fondée uniquement sur la durée d'utilité estimée des biens fixée dans la politique de dépréciation, et non sur l'état de marche du matériel. Ainsi, la Mission se réapprovisionnait et conservait en stock beaucoup plus de biens

qu'il n'était nécessaire pour répondre aux besoins. Sur la base de la recommandation du BSCI, la FINUL a révisé sa politique de remplacement et de reemplètement.

52. À l'inverse, lors de l'audit de l'acquisition et de la gestion des biens informatiques et des biens de communication au Département de l'appui aux missions, le BSCI a recensé à Valence (Espagne) 292 biens présentant un risque élevé dont la durée d'utilité était dépassée, et ce, pour 8 d'entre eux, depuis cinq à huit ans. À Brindisi (Italie), le nombre de biens présentant un risque élevé utilisés une fois passée leur durée d'utilité était de 113, avec une durée d'utilité dépassée de 5 à 17 ans pour 16 d'entre eux. L'utilisation de biens obsolètes plusieurs années après l'expiration de leur durée d'utilité constituait un risque pour la sécurité de l'infrastructure de l'Organisation dans les domaines de l'informatique et des communications. Le BSCI a également constaté des retards dans la cession de biens comptabilisés en pertes, cession qui, dans certains cas, aurait dû être effectuée en octobre 2015.

### **Congés et présences**

53. Il est apparu que la MINUSS, la MINUAD, le BANUS, la MANUSOM, la MANUA, la MANUI et le Bureau d'appui commun de Koweït devaient veiller à l'exactitude des états de congés et de présence ainsi que du calcul et du paiement des primes de danger. Les vérifications ont révélé des cas d'enregistrement non approuvé ou mensonger de divers types de congés ainsi que de justification non conforme de congés de maternité, congés de paternité et congés spéciaux. Le BSCI a recommandé aux missions de rappeler aux membres de leur personnel qu'ils étaient responsables et comptables de leurs relevés de congés et de renforcer le suivi de la certification mensuelle et annuelle du temps de travail et des présences. Dans le cadre de la réduction des effectifs de la MINUAD, il importait que la Mission contrôle l'exhaustivité et l'exactitude des états de congés et de présence pour s'assurer que les reliquats de congés accumulés étaient correctement estimés et que les fonctionnaires qui demandaient le paiement de ces jours de congé ne percevaient pas plus que ce qui leur était dû. Le BSCI a constaté que le risque s'était concrétisé à la MANUSOM et au BANUS, où 4 fonctionnaires sur les 40 qui avaient quitté ces entités avaient perçu 17 000 dollars en trop pendant 52 jours.

54. Certains membres du personnel qui percevaient une prime de danger touchaient une indemnité pour les jours passés à l'extérieur de la zone dangereuse. L'explication donnée était que ces fonctionnaires ne pouvaient pas verser dans Umoja les informations nécessaires pour que le système ajuste en conséquence le calcul de la prime, en particulier en ce qui concernait les jours non ouvrés tels que les week-ends et les jours fériés. Le Département de la gestion a expliqué que les travaux sur le volet relatif à la prime de danger dans le projet d'amélioration d'Umoja n'étaient pas encore achevés.

55. Pour remédier aux défaillances constatées dans le système de contrôle, la MINUSS et la MINUAD avaient mis en place des contrôles compensatoires manuels, que le BANUSS et la MANUSOM prévoyaient de réintroduire. Le BSCI craint que l'Organisation ne perde les avantages que présente le module de gestion du temps dans Umoja si les missions reviennent aux contrôles et états de présence manuels. À la MINUAD, par exemple, les états de présence mensuels étaient établis par des fonctionnaires chargé(e)s du suivi des présences, examinés et certifiés par les chefs de section et contrôlés par des personnes référentes à la Section de la gestion des ressources humaines de la Mission, qui établissaient ensuite des états mensuels de la prime de danger afin de réduire le nombre de trop-perçus.

56. Le module de gestion du temps dans Umoja est conçu de telle sorte que les fonctionnaires n'ont qu'à signaler et à certifier eux-mêmes leurs absences. Dans les

rapports qu'il a établis au sujet des congés et des présences, y compris un rapport consultatif remis au Bureau des ressources humaines (rapport n° 2015/143), le BSCI a suggéré que le Bureau mette en place des dispositifs adaptés de suivi et de contrôle du temps de travail et des présences et qu'il donne des directives aux responsables sur la manière de procéder pour que les membres de leur personnel enregistrent leurs absences dans Umoja sans retard. Le Bureau n'a pas encore publié les directives voulues.

#### **D. Résultats des audits sur les présomptions de fraude et les irrégularités**

57. Dans son audit thématique du versement d'indemnités pour frais d'études au Centre de services régional d'Entebbe, à la FINUL et au Bureau d'appui commun du Koweït, le BSCI a recensé un certain nombre de demandes suspectes soumises par des fonctionnaires ; 18 de ces affaires ont par la suite été renvoyées à la Division des investigations. Dans ses audits de la gestion des biens et des opérations d'entreposage, le BSCI a également observé des cas de vol et des irrégularités conduisant à un gaspillage de ressources.

#### **E. Activités d'audit interne et d'investigation, par département et par mission**

##### **Département de l'appui aux missions**

##### *Rapports d'audit interne*

58. Le BSCI a adressé au Département de l'appui aux missions 62 recommandations ainsi que les 12 rapports d'audit suivants :

- a) Versement d'indemnités pour frais d'étude (2018/025) ;
- b) Appui du Département de l'appui aux missions à l'établissement du budget et au contrôle des dépenses par les missions (2018/026) ;
- c) Mise en service d'Umoja (2018/037) ;
- d) Acquisition et gestion des biens informatiques et des biens de communication (2018/039) ;
- e) Section du soutien sanitaire (2018/061) ;
- f) Traitement des voyages au Centre de services régional d'Entebbe (2018/071) ;
- g) Créances et dettes de la MINUL (2018/078) ;
- h) Traitement de la paie des membres du personnel en tenue par le Centre de services régional d'Entebbe (2018/092) ;
- i) Gouvernance et sécurité des technologies de l'information et des communications au Centre de services régional d'Entebbe (2018/099) ;
- j) Remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents (2018/106) ;
- k) Transactions relatives aux voyages au Centre de services régional d'Entebbe (2018/116) ;
- l) Gestion des services d'information géospatiale (2018/151).

*Activités d'investigation*

59. Le BSCI a publié les deux rapports d'enquête suivants sur le Département :

- a) Activité extérieure non autorisée exercée par un membre du personnel (0420/17) ;
- b) Présomption de fraude à l'indemnité pour frais d'études commise par un membre du personnel (0475/17).

60. *Affaire n° 0475/17.* Une vaste fraude à l'indemnité de frais d'études par un membre du personnel de l'ONU au Centre de services régional d'Entebbe ayant été signalée, le BSCI a ouvert une enquête, qui a permis de mettre en évidence 27 demandes frauduleuses de remboursement d'un montant total de 142 848,95 dollars. Les constatations du BSCI ont été communiquées au Département de l'appui aux missions pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposaient, notamment pour la récupération des fonds. Le Département a ensuite renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui l'examinait afin de décider de l'application de mesures disciplinaires, et au Bureau des affaires juridiques pour examen de la possibilité de renvoi aux autorités nationales compétentes.

**Département de la gestion**

61. Le BSCI a publié quatre recommandations et un rapport d'audit sur la mise en service d'Umoja (2018/037).

**Département des affaires politiques**

62. Le BSCI a adressé au Département des affaires politiques 11 recommandations et 1 rapport d'audit sur l'appui fourni aux missions politiques spéciales du groupe thématique II (2018/074).

**Département des opérations de maintien de la paix***Rapports d'audit interne*

63. Le BSCI a adressé au Département des opérations de maintien de la paix 18 recommandations ainsi que les 3 rapports d'audit suivants :

- a) Activités de communication stratégique et d'information (2018/004) ;
- b) Planification et contrôle des activités de formation dans les opérations de maintien de la paix (2018/011) ;
- c) Recrutement des membres de la police des Nations Unies (2018/013).

*Activités d'investigation*

64. Le BSCI a publié un rapport d'enquête sur le Département concernant une présomption de harcèlement sexuel par un ancien membre du personnel (0140/18).

**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

65. Le BSCI a publié deux rapports de clôture (0687/17 et 0332/17) ainsi que les deux rapports d'enquête suivants sur la Mission :

- a) Fraude à l'indemnité pour frais d'études commise par un membre du personnel (0355/17) ;
- b) Tentative de viol commise par un membre du personnel (0681/17).

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

*Rapports d'audit interne*

66. Le BSCI a adressé à la MINUSCA 46 recommandations ainsi que les 7 rapports d'audit suivants :

- a) Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (2018/023) ;
- b) Programme relatif aux droits de l'homme (2018/024) ;
- c) Programme des affaires civiles (2018/063) ;
- d) Programme des affaires politiques (2018/115) ;
- e) Continuité des opérations (2018/134) ;
- f) Gestion des carburants (2018/147) ;
- g) Opérations d'entreposage (2018/148).

*Activités d'investigation*

67. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0441/18) sur la MINUSCA ainsi que les 7 rapports d'enquête et les 25 rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Exploitation et atteintes sexuelles et irrégularités en matière de recrutement (0639/16) ;
- b) Exploitation et atteintes sexuelles et défaut de signalement d'allégations par des membres d'un groupe d'appui de la police (0556/17) ;
- c) Fausse déclaration d'un membre du personnel concernant ses titres universitaires (0068/17) ;
- d) Atteintes sexuelles commises sur un(e) mineur(e) par un membre d'une unité de police constituée (0655/17) ;
- e) Irrégularités financières commises par un membre du personnel (0074/18) ;
- f) Irrégularités financières commises par un(e) Volontaire des Nations Unies (0149/18) ;
- g) Défaut de signalement d'un acte d'exploitation sexuelle commis par un membre du personnel (0440/18) ;

Rapports concernant le contingent :

- h) Exploitation et atteintes sexuelles (0344/17, 0516/17, 0599/17, 0464/17, 0473/17) ;
- i) Exploitation et atteintes sexuelles commises sur un(e) mineur(e) (0550/17) ;
- j) Vente interdite de rations de l'Organisation des Nations Unies (0514/17) ;
- k) Exploitation et atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix (0389/17, 0518/17, 0683/17, 0746/18) ;
- l) Atteintes sexuelles commises sur un(e) mineur(e) par un soldat de la paix (0099/18, 0198/18, 0417/18, 0424/18) ;

m) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix (0480/18, 0225/18, 0524/17, 0262/18, 0552/17, 0216/17) ;

n) Additif au rapport sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix (0349/16, 0204/16, 0411/16, 0473/17).

68. *Affaire n° 0262/18.* Un cas d'exploitation sexuelle d'une femmes locale par un membre d'un contingent ayant été signalé, le BSCI a ouvert une enquête, qui a révélé que le membre du contingent avait eu des rapports sexuels monnayés avec la victime, qu'un enfant était né de cette relation et que la victime avait été payée pour qu'elle ne rapporte pas ce qu'il s'était passé. Il a également été constaté que le commandant de la compagnie n'avait pas fait face à ses responsabilités et qu'il avait agi comme intermédiaire pour faciliter le paiement de la victime par le membre du contingent concerné. Les constatations du BSCI ont été transmises au Département de l'appui aux missions, puis à l'État Membre concerné pour suite à donner. Le Casque bleu et le commandant ont fait l'objet d'un rapatriement disciplinaire et il leur a été interdit d'être déployés dans toute autre opération de paix des Nations Unies actuelle ou future.

### **Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

#### *Rapports d'audit interne*

69. Le BSCI a adressé à la MINUSMA 46 recommandations ainsi que les 5 rapports d'audit suivants :

- a) Sécurité aérienne (2018/012) ;
- b) Services de santé (2018/027) ;
- c) Recrutement et sélection du personnel recruté sur le plan international (2018/070) ;
- d) Opérations de protection des civils (2018/087) ;
- e) Gestion du parc (2018/100).

#### *Activités d'investigation*

70. Le BSCI a publié 5 rapports de clôture (0523/17, 0011/18, 0017/18, 0744/18, 0745/18) sur la MINUSMA ainsi que les 24 rapports d'enquête et les 2 rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Irrégularités en matière de congés commises par un membre du personnel (0259/17) ;
- b) Fraude à l'indemnité pour frais d'études commise par un membre du personnel (0013/17) ;
- c) Fraude au carburant commise par un membre du personnel (0013/18, 0014/18, 0015/18, 0016/18, 0018/18, 0019/18, 0020/18, 0021/18, 0022/18, 0023/18, 0024/18, 0025/18, 0026/18, 0027/18) ;
- d) Fraude au carburant commise par un(e) vacataire (0012/18) ;
- e) Atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0028/18) ;
- f) Exploitation sexuelle commise par un membre du personnel (0574/17, 0105/18) ;

g) Atteintes sexuelles commises sur un(e) mineur(e) par un(e) vacataire (0336/18) ;

h) Agression physique et menaces de mort imputées à un membre du personnel (0366/18) ;

i) Harcèlement sexuel commis par un membre du personnel (0669/18) ;

j) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un membre de la police des Nations Unies (0683/18) ;

Rapports concernant le contingent :

k) Violations des protocoles de sécurité par un officier d'état-major (0509/17) ;

l) Manquement grave commis par un officier d'état-major (0498/18).

71. *Affaires n<sup>os</sup> 0028/18 et 0105/18.* Un cas d'atteintes sexuelles sur une vacataire commises par un fonctionnaire ayant été signalé, le BSCI a ouvert une enquête, qui a permis de confirmer les faits et d'établir par ailleurs que le membre du personnel s'était livré à des actes d'exploitation sexuelle sur des nationales maliennes adultes. Les constatations ont été communiquées au Département de l'appui aux missions, puis au Bureau de la gestion des ressources humaines, ce qui a entraîné la cessation de service du fonctionnaire. Elles ont par la suite été transmises au Bureau des affaires juridiques, qui les a renvoyées aux autorités nationales.

72. *Affaires n<sup>os</sup> 0460/17, 0013/18, 0014/18, 0015/18, 0016/18, 0018/18, 0019/18, 0020/18, 0021/18, 0022/18, 0023/18, 0024/18, 0025/18, 0026/18 et 0027/18.* Le BSCI a ouvert une enquête à la suite d'une information selon laquelle plusieurs membres du personnel recrutés sur le plan national auraient complété avec les employés d'un fournisseur pour que ceux-ci exagèrent la quantité de carburant déclarée qu'ils mettaient dans les véhicules des Nations Unies que les fonctionnaires conduisaient. L'enquête menée a confirmé la fraude et les constatations ont été transmises au Département de l'appui aux missions. Le BSCI a publié un rapport consultatif comportant des recommandations, qui a été soumis à la Mission pour suite à donner.

73. *Affaire n<sup>o</sup> 0669/18.* Un cas de harcèlement sexuel par un fonctionnaire d'une collègue travaillant dans le même bureau ayant été signalé, le BSCI a ouvert une enquête, qui a permis de conclure que la plainte était crédible et a transmis ses constatations au Bureau de la gestion des ressources humaines pour suite à donner.

### **Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti**

#### *Rapports d'audit interne*

74. Le BSCI a adressé à la MINUJUSTH 16 recommandations ainsi que les 2 rapports d'audit suivants :

a) Aspects financiers et autres aspects administratifs de la liquidation de la MINUSTAH (2018/051) ;

b) Dispositif logistique à l'appui de l'exécution du mandat (2018/095).

#### *Activités d'investigation*

75. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant la MINUJUSTH sur des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres d'unités de police constituées (0334/17).

### **Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

#### *Rapports d'audit interne*

76. Le BSCI a adressé à la MINUSTAH quatre recommandations et un rapport d'audit sur la cession des biens pendant la liquidation (2018/010).

#### *Activités d'investigation*

77. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0526/17) sur la MINUSTAH ainsi que les deux rapports d'enquête et le rapport concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un policier hors unités constituées (0086/18) ;
- b) Plainte pour représailles exercées par un membre du personnel (0315/17) ;

Rapports concernant le contingent :

- c) Présomption de manquement mettant en cause un soldat de la paix (0056/17).

### **Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

#### *Rapports d'audit interne*

78. Le BSCI a adressé à la MONUSCO 36 recommandations ainsi que les 5 rapports d'audit suivants :

- a) Sécurité aérienne (2018/034) ;
- b) Opérations de la police des Nations Unies (2018/076) ;
- c) Opérations de contrôle des mouvements (2018/117) ;
- d) Programme d'appui à la justice (2018/119) ;
- e) Désarmement, démobilisation et réintégration (2018/146).

#### *Activités d'investigation*

79. Le BSCI a publié 8 rapports de clôture (0389/16, 0271/17, 0451/17, 0490/17, 0675/17, 0087/17, 0263/18, 0929/18) sur la MONUSCO ainsi que les 16 rapports d'enquête et les 21 rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Vol de biens de l'Organisation des Nations Unies (0266/16) ;
- b) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un observateur militaire (0281/17) ;
- c) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0045/17) ;
- d) Atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0632/17, 0512/17) ;
- e) Atteintes sexuelles commises par un observateur militaire (0268/18) ;
- f) Exploitation sexuelle commise par un spécialiste des questions pénitentiaires (0530/17) ;

- g) Contribution à la commission d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur un(e) mineur(e) par un(e) Volontaire des Nations Unies (0720/17) ;
- h) Conduite prohibée d'un membre du personnel (0121/18) ;
- i) Fraude commise par un(e) Volontaire des Nations Unies (0439/18) ;
- j) Exploitation sexuelle commise par un membre d'une unité de police constituée (0686/17) ;
- k) Défaut de signalement d'atteintes sexuelles commises par un membre du personnel (0374/18) ;
- l) Présomption de fraude à l'assurance médicale commise par un membre du personnel (0453/18) ;
- m) Présomption d'absence non autorisée d'un membre du personnel de la zone de mission (0511/17) ;
- n) Emploi et activités en dehors de l'Organisation exercés par un membre du personnel (0605/18) ;
- o) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un(e) Volontaire des Nations Unies (0706/18) ;

Rapports concernant le contingent :

- p) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix (0504/17, 0638/17, 0076/18, 0079/18, 0124/18, 0444/18, 0596/18) ;
- q) Violations des droits de l'homme commises par des soldats de la paix (0494/17, 0495/17) ;
- r) Exploitation et atteintes sexuelles (0515/17) ;
- s) Exploitation et atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix (0578/17) ;
- t) Voies de fait commises par des soldats de la paix (0077/18) ;
- u) Exploitation sexuelle commise par un soldat de la paix (0259/18, 0324/18, 0364/18, 0445/18) ;
- v) Atteintes sexuelles commises par un officier d'état-major (0126/18) ;
- w) Agression physique commise par des soldats de la paix (0578/18) ;
- x) Tentative de commerce illicite de minerais et de corruption par des soldats de la paix (0344/18) ;
- y) Atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix (0414/18) ;
- z) Additif au rapport sur l'agression physique commise par des soldats de la paix (0578/18).

80. *Affaire n<sup>os</sup> 0022/17 et 0720/17.* Le BSCI a ouvert une enquête à la suite d'une information selon laquelle un observateur militaire des Nations Unies aurait eu des rapports sexuels monnayés avec une Congolaise de 17 ans. L'enquête a confirmé les faits et a en outre révélé qu'un(e) ancien(ne) Volontaire des Nations Unies avait mis un véhicule des Nations Unies à disposition et prêté un logement pour faciliter l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les constatations ont été transmises au Département de l'appui aux missions, puis au secrétariat du programme des Volontaires des Nations Unies et à l'État Membre concerné, qui a saisi la Section

militaire du Bureau du Procureur pour que celui-ci décide, compte tenu de la législation interne, s'il y avait lieu d'engager des poursuites.

81. *Affaire n° 0632/17*. Le BSCI a ouvert une enquête à la suite d'une information selon laquelle un membre du personnel aurait violé une Congolaise de 16 ans et aurait, par la suite, continué ses agressions sur la victime en ayant avec elle des rapports sexuels en échange d'argent et de biens divers. L'enquête a corroboré cette information et a en outre permis de confirmer que le fonctionnaire avait conclu un accord à l'amiable à hauteur de 5 000 dollars avec le parent de l'adolescente. Les constatations du BSCI ont été communiquées au Département de l'appui aux missions pour adoption des mesures requises. Ce dernier les a par la suite transmises au Bureau des affaires juridiques, qui les a renvoyées aux autorités nationales concernées. Le fonctionnaire a été licencié sans préavis.

82. *Affaire n° 0121/18*. Un cas de harcèlement et d'agression sexuelle d'un(e) ancien(ne) Volontaire des Nations Unies par un membre du personnel ayant été signalé, le BSCI a ouvert une enquête, qui a révélé que le membre du personnel avait eu un comportement et tenu des propos à connotation sexuelle inappropriés. Les constatations ont été communiquées au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui examinait l'affaire afin de décider de l'opportunité d'appliquer des mesures disciplinaires.

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

#### *Rapports d'audit interne*

83. Le BSCI a adressé à la MANUA 16 recommandations ainsi que les 3 rapports d'audit suivants :

- a) Programme relatif aux droits de l'homme (2018/065) ;
- b) Gestion de la continuité des opérations (2018/069) ;
- c) Programme de communication stratégique (2018/104).

#### *Activités d'investigation*

84. En ce qui concerne la MANUA, le BSCI a publié un rapport d'enquête sur un manquement grave commis par un membre du personnel (0479/17).

### **Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

#### *Rapports d'audit interne*

85. Le BSCI a adressé à la MANUI 17 recommandations ainsi que les 3 rapports d'audit suivants :

- a) Gestion de la continuité des opérations (2018/044) ;
- b) Programme relatif aux droits de l'homme (2018/108) ;
- c) Projets de construction (2018/129).

#### *Activités d'investigation*

86. Le BSCI a publié six rapports de clôture (0086/17, 0527/18, 0526/18, 0524/18, 0525/18, 0523/18) sur la MANUI ainsi que les cinq rapports d'enquête suivants :

- a) Fraude à l'indemnité pour frais d'études commise par un membre du personnel (0549/15) ;
- b) Manquement grave commis par un membre du personnel (0385/17) ;

c) Emploi extérieur non autorisé exercé par un membre du personnel (0536/16) ;

d) Vol d'armes à feu et de munitions (0070/17, 0522/18).

87. *Affaire n° 0549/15.* Le BSCI a enquêté sur une présomption de fraude à l'indemnité pour frais d'études commise par un membre du personnel qui, sur une période de 11 ans, avait soumis des demandes de remboursement concernant ses six enfants pour lesquelles il avait reçu des versements d'un montant de 248 446 dollars. Un montant supplémentaire de 48 667 dollars pour l'exercice 2014/15 n'avait pas été versé en attendant les conclusions de l'enquête. Le BSCI a établi le bien-fondé de ces allégations mais le membre du personnel avait quitté l'Organisation avant la conclusion de l'enquête. L'Organisation a pu recouvrer une partie des fonds en ponctionnant les prestations liées à la cessation de service dues au membre du personnel.

88. *Affaire n° 0070/17.* Un vol d'armes à feu et de munitions dans l'arsenal de Bagdad ayant été signalé, le BSCI ouvert une enquête, qui a permis d'établir qu'un membre du personnel avait fait preuve d'une grave négligence dans la gestion de l'arsenal, mais que celui-ci avait pris sa retraite avant la conclusion de l'enquête. Le BSCI a communiqué ses constatations au Département de l'appui aux missions, afin que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.

### **Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

#### *Rapports d'audit interne*

89. Le BSCI a adressé à la MINUAD 46 recommandations ainsi que les 9 rapports d'audit suivants :

a) Projets à effet rapide (2018/014) ;

b) Programme de renforcement des capacités du personnel de police (2018/028) ;

c) Programme relatif aux droits de l'homme (2018/030) ;

d) Établissement du budget et contrôle des dépenses (2018/032) ;

e) Continuité des opérations (2018/038) ;

f) Fermeture de la base d'opérations (2018/088) ;

g) Opérations d'entreposage (2018/123) ;

h) Gestion des états de congé et de présence (2018/125) ;

i) Gestion des biens (2018/139).

#### *Activités d'investigation*

90. Le BSCI a publié les deux rapports d'enquête suivants sur la MINUAD :

a) Fausse déclaration d'un membre du personnel concernant ses titres universitaires (0067/17) ;

b) Comportement prohibé d'un membre du personnel (0115/18).

### **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

91. Le BSCI a publié sur la Force un rapport concernant le contingent qui avait trait à des manquements graves (0542/17).

### **Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

#### *Activités d'investigation*

92. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0382/17) sur la Force ainsi que le rapport d'enquête et les deux rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Manquement commis par un soldat de la paix (0061/18) ;

Rapports concernant le contingent :

- b) Viol commis par un soldat de la paix (0275/17) ;
- c) Manquement grave commis par un soldat de la paix (0166/18).

### **Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

#### *Rapports d'audit interne*

93. Le BSCI a adressé à la FINUL 19 recommandations ainsi que les 3 rapports d'audit suivants :

- a) Versement de prestations et avantages au personnel militaire des Nations Unies (2018/041) ;
- b) Sûreté et sécurité (2018/085) ;
- c) Gestion des biens et des stocks (informatique et communication) (2018/086).

#### *Activités d'investigation*

94. Le BSCI a publié sur la FINUL les deux rapports concernant le contingent suivants :

- a) Contrebande de rations alimentaires de l'Organisation des Nations Unies par des soldats de la paix (0072/17) ;
- b) Harcèlement sexuel et agression sexuelle commis par un soldat de la paix (0079/17).

### **Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

#### *Rapports d'audit interne*

95. Le BSCI a adressé à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) trois recommandations ainsi que les deux rapports d'audit suivants :

- a) Projets à effet rapide (2018/008) ;
- b) Gestion des déchets (2018/127).

#### *Activités d'investigation*

96. Le BSCI a publié deux rapports de clôture (0224/17, 0314/18) sur la FISNUA ainsi qu'un rapport d'enquête sur un conflit d'intérêts concernant un membre du personnel (0703/17).

### **Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

97. En ce qui concerne la Mission, le BSCI a publié un rapport d'enquête sur des représailles (0404/17).

### **Mission des Nations Unies au Libéria**

#### *Rapports d'audit interne*

98. Le BSCI a adressé à la MINUL neuf recommandations ainsi que les trois rapports d'audit suivants :

- a) Réduction progressive des ressources humaines pendant la période de retrait (2018/015) ;
- b) Liquidation des actifs (2018/020) ;
- c) Planification de la liquidation (2018/067).

#### *Activités d'investigation*

99. Le BSCI a publié sur la MINUL les trois rapports d'enquête et les quatre rapports concernant le contingent suivants :

Rapports d'enquête :

- a) Inconduite sexuelle commise par un membre du personnel (0488/17) ;
- b) Représailles exercées par un ancien membre du personnel (0251/17) ;
- c) Exploitation et atteintes sexuelles commises par un observateur militaire (0036/18) ;

Rapports concernant le contingent :

- d) Atteintes sexuelles commises sur un(e) mineur(e) par un soldat de la paix (0301/17) ;
- e) Exploitation sexuelle commise par un soldat de la paix (0285/17, 0133/18, 0157/18).

100. *Affaire n° 0251/17*. Sur la base d'allégations faisant état de six cas de représailles à la suite de la participation d'un membre du personnel à quatre activités protégées, le BSCI a ouvert une enquête, qui a permis de confirmer les faits. Les constatations du BSCI ont été transmises au Bureau de la déontologie, qui a établi qu'il y avait bien eu des représailles et a par la suite renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui examinait l'affaire afin de décider de l'opportunité de mesures disciplinaires.

### **Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

#### *Rapports d'audit interne*

101. Le BSCI a adressé à la MINUSS 38 recommandations ainsi que les 9 rapports d'audit suivants :

- a) États de congé et de présence (2018/018) ;
- b) Projets à effet rapide (2018/057) ;
- c) Services de santé (2018/060) ;
- d) Gestion des biens (2018/066) ;
- e) Opérations de contrôle des mouvements (2018/120) ;
- f) Travaux de génie (2018/133) ;
- g) Recrutement (2018/138) ;
- h) Opérations de la police des Nations Unies (2018/142) ;

i) Service consultatif relatif à l'évaluation des engins du génie de la MINUSS endommagés pendant la crise de juillet 2016 (non accessible au public).

*Activités d'investigation*

102. Le BSCI a publié cinq rapports de clôture (0331/17, 0379/17, 0056/18, 0333/18, 0695/18) sur la MINUSS ainsi que les huit rapports d'enquête suivants :

- a) Allégations de conflit d'intérêts (0009/18) ;
- b) Exploitation sexuelle commise par des membres d'une unité de police constituée (0103/18) ;
- c) Atteintes sexuelles commises par un(e) vacataire (0238/18) ;
- d) Falsification d'un document commise par un(e) Volontaire des Nations Unies (0118/18) ;
- e) Harcèlement sexuel commis par un membre de la police des Nations Unies (0206/18, 0207/18, 0406/18) ;
- f) Présomption de demande frauduleuse de congé de maladie certifié par un(e) Volontaire des Nations Unies (0021/17).

**Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine**

103. Le BSCI a adressé au Bureau huit recommandations et un rapport d'audit (2018/062).

**Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

104. Le BSCI a publié un rapport d'enquête sur un comportement prohibé d'un membre du personnel du Bureau (0401/18).

**Bureau de lutte contre le terrorisme**

105. Le BSCI a adressé au Bureau de lutte contre le terrorisme 12 recommandations et 1 rapport d'audit sur le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (2018/121).

**Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie**

106. Le BSCI a publié les deux rapports d'enquête suivants sur la MANUSOM :

- a) Présomption de conflit d'intérêts mettant en cause un membre du personnel (0232/17) ;
- b) Présomption de vol d'accessoires d'armes à feu (0667/18).

**Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie**

*Rapports d'audit interne*

107. Le BSCI a adressé au BANUS 27 recommandations ainsi que les 6 rapports d'audit suivants :

- a) Activités de construction (2018/059) ;
- b) Exploitation et entretien des biens durables (2018/090) ;
- c) Fonction de la déontologie et de la discipline, activités relatives au bien-être du personnel et services d'appui sociopsychologique (2018/114) ;
- d) Gestion des ressources humaines (2018/124) ;

- e) Information (2018/131) ;
- f) Gestion des états de congé et de présence (2018/144).

*Activités d'investigation*

108. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0712/17) sur le BANUS ainsi qu'un rapport d'enquête sur le comportement prohibé d'un membre de son personnel (0210/18).

**Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve**

109. Le BSCI a publié trois recommandations et un rapport d'audit sur la gestion financière et la gestion des ressources humaines (2018/101).

**Mission de vérification des Nations Unies en Colombie**

*Rapports d'audit interne*

110. Le BSCI a publié sept recommandations et un rapport d'audit (2018/130) concernant la Mission.

*Activités d'investigation*

111. Le BSCI a publié un rapport d'enquête sur la Mission concernant le non-respect par un observateur militaire international des normes de conduite auxquelles un expert en mission doit se conformer (0272/17).

**F. Activités d'évaluation**

112. En 2018, le BSCI a publié deux rapports d'évaluation sur les opérations de paix, qui contiennent les résultats de l'évaluation ainsi que des recommandations et des plans d'action pour la mise en œuvre de celles-ci.

**Évaluation du transfert de commandement à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (IED-18-002)**

113. L'évaluation a porté sur le transfert à la MINUSMA et à la MINUSCA du commandement des forces de l'Union africaine déployées dans la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

114. Lorsqu'il a chargé la MINUSMA et la MINUSCA de prendre la relève des missions de paix de l'Union africaine, le Conseil de sécurité a demandé l'incorporation d'autant de contingents de l'Union africaine que l'on jugerait approprié en vertu des normes en vigueur à l'Organisation des Nations Unies. Par la suite, 12 163 des 12 352 membres des contingents (98 %) de la MISMA et de la MISCA ont été placés sous le commandement de la MINUSMA et de la MINUSCA.

115. Dans son rapport, le BSCI a conclu que ce transfert a présenté d'importants avantages sur le plan politique et sur le plan de la sécurité humaine. Il a permis le démarrage immédiat des missions des Nations Unies, en évitant ainsi tout vide sécuritaire, et a probablement contribué à sauver de nombreuses vies. Si les efforts déployés par l'Organisation et ses partenaires dans le contexte organisationnel et opérationnel extrêmement difficile du transfert de commandement ont été reconnus,

des lacunes ont été constatées avant que celui-ci n'intervienne et dans la période qui l'a immédiatement précédé.

116. L'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ainsi que de la Politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme a laissé à désirer. Bien que les évaluations des contingents de l'Union africaine aient mis en évidence de graves déficiences en matière de capacités, de matériel, de formation, de performance et de respect des droits de l'homme, le transfert du commandement de ces contingents a bien eu lieu car la priorité était d'incorporer le maximum de soldats de la paix aussi vite que possible. Les risques liés à leur incorporation étaient connus et ont été signalés au Département des opérations de maintien de la paix, mais peu de mesures ont été prises pour les atténuer. Il n'existait pas de cadre général dans ce domaine.

117. Ces contingents font l'objet de graves allégations de violations des droits de l'homme, d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'activités criminelles, qui représentent 80 % des accusations portées contre les deux missions. Cette défiance, ajoutée au manque de formation de ces contingents et à leur capacité limitée de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées, a eu des conséquences négatives sur la réputation de l'ONU et son efficacité opérationnelle. Les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles imputés à la MINUSCA, essentiellement du fait des contingents incorporés, ont jeté l'opprobre sur l'Organisation à l'échelon international. Les problèmes persistants rencontrés par ces contingents, tant du fait de leur impréparation que de leur manque d'autonomie, ont entravé l'exécution du mandat dans les deux missions.

118. L'évaluation a mis en lumière les différences existant dans la pratique de l'Organisation en matière de communication sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, d'une part, et sur les allégations de violations des droits de l'homme (autres que l'exploitation et les atteintes sexuelles) commises par ses agents en tenue, de l'autre. L'ONU publie des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par ses agents en tenue, notamment sur la nationalité de l'auteur présumé, mais ne fait pas de même pour les allégations ayant trait à d'autres violations des droits de l'homme.

119. Le BSCI a fait neuf recommandations. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont élaboré des plans d'action pour les appliquer.

#### **Examen des mesures opérationnelles prises par les missions face à des incidents mettant en cause la protection des civils (IED-18-010)**

120. De 2014 à juillet 2017, le taux de réponse global aux incidents impliquant la protection des civils signalés par les missions a été de 62 %. C'est pour la MINUSCA que ce taux a été le plus élevé (73 %), alors que la MINUSMA a enregistré le taux le plus faible (54 %).

121. En ce qui concerne les délais dans lesquels les interventions ont été déclenchées, 64 % d'entre elles ont eu lieu après que l'incident mettant en cause la protection des civils s'est produit (dans les 7 jours), 24 % ont été menées le jour même et 12 % l'ont été de manière préventive. Si la majorité des mesures opérationnelles ont été mises en œuvre dans les deux jours suivant l'incident, le délai moyen était de 2,8 jours, ce qui correspondait au délai moyen de 2,8 jours nécessaire pour que l'incident soit signalé au Siège lorsqu'aucune intervention n'a été consignée dans les rapports de situation quotidiens.

122. Dans l'ensemble, pour les quatre missions, la composante militaire a été le principal intervenant (52 %) dans les incidents mettant en cause la protection des civils, suivie par la composante civile (30 %). S'agissant de la MINUSMA, la composante civile a été le principal intervenant, ce qui mérite d'être mentionné car cette Mission a été déployée dans un secteur touché par le terrorisme.

123. Les missions ont réagi à ces incidents de diverses manières : 97 % des interventions menées se sont organisées autour de deux volets : soit protéger par le dialogue et le contact (premier volet), soit assurer la protection physique (deuxième volet).

124. Enfin, les moyens à la disposition des missions ou leur proximité avec l'incident ont eu peu ou pas de rapport avec leurs interventions. Il ressort des analyses statistiques, que la connaissance rapide de l'incident et le nombre de victimes ont joué un rôle déterminant dans la nature des interventions.

125. Le BSCI a formulé neuf recommandations, qui ont toutes été acceptées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

---